

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 13 mai 2019

Numerus clausus en Centre-Val de Loire : le CESER sonne l'alerte

Le CESER, à travers les différents travaux conduits depuis plusieurs années, alerte les pouvoirs publics sur l'état de l'offre de soins en région Centre-Val de Loire. Dans son rapport voté à l'unanimité en février dernier, en réponse à une saisine citoyenne de plus de 40 000 signatures relative à **la situation de l'hôpital public en région**, l'assemblée consultative dénonce la pénurie des professionnels de santé et la baisse de la qualité de l'offre de soins.

Les premiers mots de ce rapport, qui a mis en évidence l'extrême difficulté d'accès aux soins en région et les conséquences dramatiques pour les populations, les personnels de santé et l'attractivité de la région tout entière, rappellent **l'article 11 du préambule de la constitution de 1946** : « *La constitution garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs [...]* ».

Les difficultés d'accès aux soins sont très importantes en région Centre-Val de Loire avec une intensité plus ou moins forte selon les territoires. La pénurie de médecins et/ou de personnel soignant a été évoquée par toutes les instances auditionnées. Cette situation se traduit au mieux, par un recours à une offre extra territoriale, au pire par un renoncement aux soins.

En décidant d'exclure la région Centre-Val de Loire de l'augmentation du numerus clausus, **le gouvernement et les autorités nationales et régionales de santé prennent aujourd'hui une décision lourde de conséquences qui continue d'aggraver l'inégalité constitutionnelle dénoncée par le CESER.**



Aussi, le CESER Centre-Val de Loire soutient fortement la démarche du **Président Bonneau** auprès du Gouvernement. Il rappelle la première proposition de son rapport : **élaboration d'un plan d'urgence régional de retour à la moyenne nationale en termes d'offre de soins sur l'ensemble du territoire régional (temps d'accès, nombre de praticiens...)**, dont l'une des premières étapes devrait être la réévaluation du numéris clausus en région.

Le Président du CESER, Éric Chevée, abordera ces questions avec le nouveau Directeur de l'Agence Régionale de Santé, lors d'une réunion prévue dans les prochains jours.

Plus que jamais, ce plan d'urgence devient une nécessité et le CESER renouvelle sa recommandation finale à destination de l'ensemble des acteurs, y compris des habitants : **organiser des États Généraux de la Santé**, pour clarifier les enjeux, optimiser la coordination de l'ensemble des acteurs sur le territoire régional et pour, qu'enfin, un dialogue collectif s'instaure autour de ce sujet qui est la première préoccupation des habitants de la région.

Ces mesures sont indispensables d'autant que, sur les dix départements les plus touchés par la désertification médicale, quatre sont dans notre région.

Contact Presse : Sandrine BERTRAND

Tél : 02 38 70 30 41

sandrine.bertrand@regioncentre.fr

